

226C0981

FR0013015583-OP007-AS01

6 juillet 2026

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des titres de la société.

POULAILLON

(Euronext Growth Paris)

1. Euronext Paris et Invest Securites ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société POULAILLON (« la **Société** »), soit du 22 juin 2026 au 3 juillet 2026 inclus, la société Eugénie¹ (« l'**Initiateur** ») a acquis au prix unitaire de 9 euros (i) 287 712 actions dans le cadre de la procédure d'apport semi-centralisée par Euronext Paris et (ii) 277 358 actions sur le marché par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné, soit un total de 565 070 actions.
2. Par conséquent, à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'Initiateur détient 4 832 787 actions POULAILLON, représentant autant de droits de vote, soit 94,55% du capital et 94,49% des droits de vote théoriques² de la Société.
3. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.
4. La suspension de la cotation des titres POULAILLON est maintenue jusqu'à nouvel ordre.

¹ Société par action simplifiée détenue par Mme Magali Poulaillon (19,19% du capital et 49,64 % des droits de vote), M. Paul Poulaillon (62,00 % du capital et 1,10 % des droits de vote) et M. Fabien Poulaillon (18,81 % du capital et 49,26 % des droits de vote). L'Initiateur déclare ne pas être une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce. (cf. Note d'information, paragraphe « 2.2.1. Présentation de l'Initiateur »).

² Sur la base d'un capital composé de 5 111 119 actions représentant 5 114 808 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.